

Saint-Étienne, le 16 juillet 2015

L'inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

IENA

Objet : information en direction des familles sur le travail conduit en classe.

Affaire suivie par :  
Cyril THOMAS

Cette rentrée 2015 est la troisième de la loi de refondation de l'école qui porte l'ambition de la réussite pour tous en luttant contre les inégalités sociales, familiales.

Téléphone :  
04 77 81 41 71

Télécopie :  
04 77 81 41 18

Mél. :  
ce.ia42-iena@ac-lyon.fr

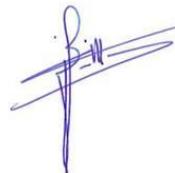
Cette loi est fondée sur la nécessité de repenser les gestes au quotidien et les pratiques qui sont parfois stabilisées. La réforme des rythmes scolaires a posé les premières bases de la réflexion sur la conduite des enseignements et les temporalités. Les éléments d'analyse confirment les évolutions pour organiser autrement le déroulé des apprentissages.

Adresse :  
11, rue des docteurs Charcot  
42023 Saint Etienne cedex

Pour encore penser nos dynamiques d'évolution, cette année la pratique du travail à la maison par les élèves doit être questionnée au niveau de chaque conseil des maîtres de cycle. Cette pratique est facteur d'inégalités et d'exclusion. Elle ne contribue pas à la reconnaissance professionnelle des enseignants. Les arguments d'information en direction des familles du travail quotidien sont à entendre et ils doivent donc se décliner autrement que par un travail demandé à l'élève.

De nombreuses équipes ont déjà fait évoluer leur démarche d'information en direction des familles et garantissent l'apprentissage des leçons, des poésies et la lecture des textes durant le temps scolaire. Cet enjeu d'équité et ce travail spécifique que vous faites pour garantir les acquis ne peuvent être confiés qu'à votre professionnalité.

Une information sera donc donnée aux familles sur les modalités de communication du travail quotidien durant chaque réunion de parents en début d'année. Un point d'étape sera fait dans chaque conseil d'école de rentrée sur ce sujet.



Jean-Pierre Batailler